



GRAND QUARTIER GÉNÉRAL

Service de l'accès et de la protection de l'information
1701, rue Parthenais, UO 1510
Montréal (Québec) H2K 3S7

Notre référence : 1806 082

29 juin 2018

OBJET : *Votre demande en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1) (Loi sur l'accès) concernant les caméras corporelles de Val d'Or.*

Madame,

Nous avons effectué l'étude de votre demande, reçue le 8 juin 2018, qui visait à obtenir plusieurs documents en lien avec l'objet cité en rubrique, plus précisément :

« Les statistiques, études, rapport d'analyse et recommandations préparés avant et pendant le projet-pilote des caméras corporelles du service de police de Val d'Or ».

À la lecture de votre demande, nous constatons qu'à ce moment-ci dudit projet-pilote, les documents accessibles ont déjà été fournis en réponse à des demandes d'accès qui peuvent être consultées sur le site Internet de la Sûreté dans la section « *Décisions et documents transmis dans le cadre d'une demande d'accès* » aux adresses suivantes :

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2018/05/2018-05-24-projet-pilote-cameras-corporelles.pdf>

<https://www.sq.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2016/11/2016-09-15-allocation-acfas.pdf>

Finalement, veuillez noter que dès que le projet-pilote sera déployé, d'autres documents seront possiblement diffusés sur le site Internet de la Sûreté du Québec dans une section dédiée à ce projet.

Vous trouverez, ci-joint, l'avis relatif au recours en révision prévu à la section III du chapitre IV de la *Loi sur l'accès*.

Veuillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

ORIGINAL SIGNÉ

Émilie Roy
Responsable de l'accès aux documents
et de la protection des renseignements personnels